

# Terres – Est – Ouest

## Assemblée générale du 21 novembre 1998

**Présents :** Dauphine SCALBERT, présidente, Mathilde BELLAIGUE, secrétaire, Pilar ESTEBAN PEREZ, Françoise BENONY, Estelle DUPERRIN, Cora WURMELL, Benjamin FERRAND, Alain GAUFFIER.

**Pouvoirs :** MM., Mmes Harvey ABRAMSON, Patricia BALACEY, Camille BALACEY, Christiane BECK, Freny BHOWNAGARY, Jehangir BHOWNAGARY, Didier BAUDE, Josette CRAPEAU, Françoise DAUVISSAT, Anne DUCRET, Jaime GIRALDO, Jean HOURCADE, Véronique JOLLY, Dominique LANGLOIS, Roselyne LEMAÎTRE, Bernardette LHÔTE, Nora LÉTANG, Jean-Marie FOUBERT, Yang Wee KIM, Ji-Um KIM, Se-Um KIM, Bernadette LHÔTE, Nicole DE MAISTRE, Nora MONTOYA, Véronique PARIS, Françoise PASCAUD, Hugo RAMIREZ, Augustin SCALBERT, Maud SCALBERT, Nicolas SCALBERT, Priya SEN, Shirley TAN, Rémy VILLERS.

La présidente a souhaité la bienvenue aux présents, excusé les absents, dont le trésorier Jaime Giraldo (représenté par Mme. Bellaigue) et donné la liste des pouvoirs reçus (soit 41 personnes présentes et représentées).

### **Rapport moral 1997**

Le nombre total de membres est actuellement de 69. La présidente a rappelé que Mme Nicole DE MAISTRE et M. Alain GAUFFIER sont membres d'honneur pour les services rendus à l'association. M. et Mme BHOWNAGARY sont membres bienfaiteurs et d'honneur. Il y a également 2 membres de soutien.

Pour les cours, les enseignants ont été Dauphine Scalbert, Jehangir Bhownagary et Jean-Marie Foubert.

Les stagiaires ont eu connaissance des cours à travers la *Revue de la céramique et du verre*, *La Céramique moderne*, *Biocontact*, *L'Yonne républicaine* (quotidien départemental), *L'Hebdo* (petites annonces de l'Yonne) (Fr), *Ceramic Review* (GB), *Ceramics Monthly* (USA), *Journal OVNI* (journal japonais), 3 journaux coréens.

La publicité s'est également faite par affichettes, courriers, informations envoyées aux particulières, aux galeries spécialisées, aux syndicats d'initiative, aux services d'information jeunesse.

Aménagements : un four à raku a été construit par Cora Wurmell et Yoshie Yagi. La construction du four à bois a été commencée.

Conférences : outre les conférences sur place, Dauphine Scalbert a donné 2 conférences à Toucy et 1 à la Carrière d'Aubigny.

### **Budget 97 et prévisionnel 98**

En l'absence de Jaime Giraldo, Mathilde Bellaigue en donne lecture

|   |          |           |
|---|----------|-----------|
| 1. FONCTIONNEMENT                             |          | 39.987,00 |
|   |          | 14.728,34 |
| Assurance                                     | 794,27   |           |
| Timbres, affranchissement                     | 5.252,00 |           |
| Fournitures de Bureau                         | 1.744,52 |           |
| Téléphone                                     | 5.760,55 |           |
| Transport (essence)                           | 477,00   |           |
| Divers*                                       | 700,00   |           |
| <b>Publicité</b>                              |          | 5.326,40  |
| <i>Biocontact</i> (annonces)                  | 520,00   |           |
| <i>Revue de la Céramique et...</i> (annonces) | 990,00   |           |
| <i>Céramique Moderne</i> (annonces)           | 678,60   |           |
| <i>Journal Ovni</i> (annonces)                | 940,00   |           |
| <i>Ceramics Review</i> (annonces)             | 750,00   |           |
| <i>l'Yonne Républicaine</i> (annonces)        | 448,00   |           |

|                      |        |  |
|----------------------|--------|--|
| Photos publicité     | 609,00 |  |
| Traduction brochure  | 200,00 |  |
| Photocopies dépliant | 190,80 |  |

**Stages et enseignement** 18.158,26

|  |          |  |
|--|----------|--|
| Combustible four à gaz                   | 9.305,27 |  |
| Matériaux céramiques (argiles, émaux...) | 4.628,15 |  |
| Fournitures alimentaires                 | 4.224,15 |  |

**Bibliothèque** 1.074,00

|  |        |  |
|--|--------|--|
| <i>Biocontact</i> (abonnement)           | 130,00 |  |
| <i>Revue d'Art Coréenne</i> (abonnement) | 390,00 |  |
| <i>Ceramis Monthly</i> (abonnement)      | 204,00 |  |
| <i>Ceramics Review</i> (abonnement)      | 350,00 |  |

**Contribution à des associations diverses** 700,00

|                                       |        |  |
|---------------------------------------|--------|--|
| Handicap International (contribution) | 500,00 |  |
| Maison de la Puisaye (cotisation)     | 200,00 |  |

**2. EQUIPEMENT** 9.738,09

|   |          |          |
|---|----------|----------|
|   |          | 9.738,09 |
| Acquisition des livres                    | 1.675,00 |          |
| Meubles (chaises, poubelle...)            | 768,86   |          |
| Matériaux de construction (atelier)       | 889,27   |          |
| Fournitures bois (étagères)               | 1.745,55 |          |
| Fournitures allumage (nouv. salle d'expo) | 711,60   |          |
| Fournitures réinstallation four à gaz     | 188,70   |          |
| Fournitures poêle (chauffage atelier)     | 169,55   |          |
| Fournitures réparation toit atelier       | 2.049,45 |          |
| Matériaux construction four à bois        | 1.540,37 |          |

---

**TOTAL DEPENSES AU 31 DECEMBRE 1997** 49.725,09

\*Divers :

|                               |        |  |
|-------------------------------|--------|--|
| Fournitures Jardin            | 528,50 |  |
| Fournitures nettoyage atelier | 165,00 |  |
| Frais bancaires               | 6,50   |  |

**RECETTES 1997**

**1. COTISATIONS** 3.750,00

|                |          |  |
|----------------|----------|--|
| Membres actifs | 3.750,00 |  |
|----------------|----------|--|

**2. SERVICES** 45.511,00

|                                   |           |  |
|-----------------------------------|-----------|--|
| Stages et cours (cuisson incluse) | 45.331,00 |  |
| Cuisson                           | 180,00    |  |

---

**TOTAL RECETTES AU 31 DECEMBRE 1997** 49.261,00

|                                    |           |          |
|------------------------------------|-----------|----------|
| Total recettes au 31 décembre 1997 | 49.261,00 |          |
| Report reliquat 1996               |           | 9.004,48 |
| Total dépenses au 31 décembre 1997 | 49.725,09 |          |
| Report reliquat 97                 |           | 8.540,39 |

Jaime Giraldo  
Trésorier

## Budget prévisionnel 1998

### DEPENSES

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| <b>1. FONCTIONNEMENT</b> | 46.000,00 |
| <b>2. EQUIPEMENT</b>     | 10.000,00 |
| <hr/>                    |           |
| TOTAL DEPENSES 1998      | 56.000,00 |

### RECETES

|                       |           |
|-----------------------|-----------|
| <b>1. COTISATIONS</b> | 5.000,00  |
| <b>2. SERVICES</b>    | 41.459,61 |
| Report reliquat 97    | 8.540,39  |
| <hr/>                 |           |
| TOTAL RECETTES 1998   | 56.000,00 |

Jaime Giraldo  
Trésorier

### Aperçu des activités 98

Le premier numéro du *Bulletin* est paru en janvier 98. Le n° 2 est en préparation pour janvier 99. Les adhérents qui désirent y publier un article sont – sans tarder - les bienvenus. Pilar E. Perez a proposé d'envoyer un petit texte.

Outre les stages (dont il sera fait un compte-rendu complet ultérieurement), les aménagements ont été les suivants : poursuite du four à bois qu'il reste à couvrir ; aménagement d'une nouvelle salle d'exposition, plus vaste ; début d'aménagement par Benjamin Ferrand et Alain Gauffier d'un atelier d'hiver plus facilement chauffable dans l'ancienne salle d'expo.

La publicité a été beaucoup développée par J. Giraldo, en particulier vers les associations et les centres d'information (CIDJ entre autres).

### Projets 99

Le n° 2 du *Bulletin* proposera la liste des stages, le programme d'étude, vraisemblablement un article extérieur (traduction de William Morris) ainsi que les " petites histoires du Manoir ". Un rappel des cotisations (voir plus bas) y figurera ainsi qu'un appel à devenir membre de soutien de Terres Est – Ouest.

Un stage de raku est prévu en juillet-août, un stage de tournage et décoration, un stage de modelage avec F. Bhowanagary, et, pour de futurs kinésithérapeutes, un stage établissant le rapport entre le travail de l'argile et le massage du corps humain.

Un travail avec les enfants en rapport avec la construction du château fort de Guédelon est envisagé, de même qu'un travail pédagogique avec les enfants des écoles.

Il est prévu de terminer le four à bois, de faire la première cuisson et d'aménager la bibliothèque (rayonnages). Par ailleurs il devient urgent de réaliser le classement et le catalogue de la bibliothèque qui s'enrichit régulièrement (livres et revues).

On se renseignera sur la possibilité d'obtenir des collectivités locales une aide financière correspondant au bénévolat engagé dans l'association et qu'il faut donc évaluer (voir l'exemple de la crèche selon l'information donnée par Françoise Benony).

### Modification des statuts

Le Conseil d'Administration soumet à la considération de l'Assemblée Générale, un projet de modification des statuts, et propose l'adoption d'un texte nouveau. Après délibérations, les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité

## **Nouveaux statuts, adoptés par l'Assemblée Générale**

### **I CONSTITUTION**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association culturelle et éducative dénommée *Terres Est-Ouest*, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Son siège est fixé à (89560) *Lain, (Yonne)*; le siège peut être transféré par décision du Conseil d'Administration, la ratification par l'Assemblée Générale est nécessaire. Sa durée est illimitée.

#### **Buts**

*Terres Est-Ouest* a pour but de faire participer la population de la Puisaye-Forterre, ainsi que d'autres communautés, à la connaissance, au développement et à la promotion de l'art et de la culture. *Terres Est-Ouest* s'attache particulièrement à faire connaître l'art et la culture orientaux dans un souci d'ouverture et de compréhension mutuelles entre l'Orient et l'Occident.

*Terres Est-Ouest* sera un centre de rencontre et de communication avec des artistes et des artisans, de développement des savoirs techniques et de l'imaginaire, de formation à l'étude et à la pratique des disciplines d'expression créative tels que les arts visuels, les arts appliqués, la littérature, la musique...

Ses activités peuvent donner lieu à la création d'ateliers, de lieux d'expositions, de bibliothèques, à la réalisation d'expositions, de concerts, de conférences... Pour le développement de ses activités, elle pourra passer conventions avec des organismes français et étrangers.

### **II PUBLIC CONCERNÉ**

1. Toutes les personnes intéressées,
2. Personnes connaissant des difficultés économiques ou des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

### **III COMPOSITION**

#### **Classification des membres (ou adhérents)**

1. Membres actifs, classés en :
  1. Adultes
  2. Enfants, jeunes, étudiants
  3. Familles
  4. groupes (de personnes, associations, centres de loisirs, clubs sportifs...)
- 2 Membres de soutien
- 3 Membres bienfaiteurs
- 4 Membres d'honneur
- 5 Membres invités

#### **Droits de membres**

1. Accès aux services, à l'information sur les activités, à la participation active.
2. Lors des Assemblées Générales, convocation individuelle, voix délibérative, droit de vote et d'éligibilité au Conseil d'Administration (familles et groupes ont droit a une seule voix).
3. Réductions de tarifs pour les manifestations ponctuelles (conférences, concerts...)

#### **Perte de la qualité de membre**

Par démission, par décès, par exclusion, par radiation pour infraction ou motif grave sans recours à l'Assemblée Générale.

## **IV COTISATIONS (OU ADHESION) ET SERVICES**

### **Dispense de cotisation**

Sont dispensés de payer la cotisation les membres d'honneur et les membres invités, selon critère du Conseil d'Administration (en particulier, apprentis, boursiers, chercheurs, artistes, conférenciers, exposants et personnes connaissant des difficultés économiques et des difficultés particulières d'accès à l'emploi). Tout membre dispensé a néanmoins le droit de payer une cotisation régulière de son choix.

### **Modulation des prix des services**

Le prix des services est modulable en raison des catégories des membres : enfants, jeunes, étudiants, familles, groupes, invités..., et en raison des ressources économiques: jeunes de faible niveau de qualification, chômeurs de longue durée, personnes handicapées, bénéficiaires du RMI...

Toute somme versée à l'association, comme prix d'un service ou d'une cotisation ne peut être restituée. Le Conseil d'Administration fixe le prix des services et des cotisations, et décide d'une manière autonome, et cas par cas, qui sont les bénéficiaires des réductions (modulation) et des dispenses.

### **Durée des adhésions**

Plusieurs schémas de durée et de renouvellement des adhésions peuvent être proposés par le Conseil d'Administration.

## **V ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT**

### **Assemblée Générale**

- 1 Composée par tous les membres de l'Association à quelque titre qu'ils aient adhéré, elle est présidée par le président du Bureau ou, en cas d'absence, par un autre membre du Conseil d'Administration élu par le dit Conseil. Elle se réunit au moins une fois tous les ans. Elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou par un quart au moins des membres ; la convocation s'adresse au moins trois semaines à l'avance.
- 2 L'Assemblée Générale entend des rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale, approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.
- 3 Pour la validité des délibérations la présence du quart des membres est nécessaire. Les décisions sont prises à la majorité des voix présentes et représentées. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée à nouveau. Dans cette seconde réunion, elle délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents et représentés.

### **Conseil d'Administration**

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration comprenant entre trois et huit membres élu par l'Assemblée Générale pour trois années. Le nombre de membres est décidé par l'Assemblée Générale chaque fois qu'il y a une élection. Les membres sortants sont rééligibles. Les membres du Conseil d'Administration élisent en leur sein un président, un vice-président (s'il y a lieu), un trésorier, un secrétaire. Eventuellement, un membre peut cumuler deux fonctions. Le vice-président exerce les fonctions du président en cas d'absence de ce dernier. Les élus conforment le Bureau. Dirigé par son président, le Bureau dirige toutes les activités courantes de l'Association. Le Bureau peut être élargi par décision du Conseil d'Administration. Par décision majoritaire de ses membres, un membre du Conseil d'Administration peut être remplacé ; justification doit être présentée à l'Assemblée Générale suivante.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites signalées par la loi, par le règlement interne, par ces statuts, par l'Assemblée Générale. Il se réunit au moins deux fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande de trois de ses membres, La représentation en justice est exercée par le président ou tout autre membre du

Conseil d'Administration habilité à cet effet. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Les membres du Conseil d'Administration sont des bénévoles, des remboursements de frais sont possibles s'ils sont justifiés.

## **VI PATRIMOINE, RESSOURCES**

Le patrimoine de l'Association répond seul des engagements contractés par elle, sans qu'aucun de ses membres, même ceux qui participent à son administration, puisse être tenu personnellement responsable.

### **Ressources**

- 1 Cotisations,
- 2 Rétributions pour services,
- 3 Subventions de l'Etat, des départements, des communes, d'autres établissements publics,
- 4 Dons et autres ressources permis par la loi.

## **VII MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION**

### **Modification des statuts**

Par vote de l'Assemblée Générale.

### **Dissolution**

La dissolution est prononcée par l'Assemblée Générale. La décision de dissolution est prise dans tous les cas à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés. En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs liquidateurs. L'actif est alors dévolu conformément à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901 à un (ou plusieurs) organisme (s) poursuivant les mêmes buts ou des buts apparentés.

(Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée Générale tenue le 21 novembre 1998).

### **Projet de règlement intérieur**

Le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale un projet de règlement intérieur. Il est adopté à l'unanimité.

### **Règlement intérieur adopté par l'Assemblée Générale**

1. Dans le respect de l'espace de travail commun, les stagiaires sont instamment priés de veiller au bon ordre des matériaux et des outils, ainsi qu'à la propreté des ateliers. Il est demandé à chacun de ranger et nettoyer après avoir terminé son travail.
2. Selon disponibilité et s'il y a une autorisation du formateur, en dehors des cours et pendant la durée de leur stage, les étudiants ont la libre disposition des ateliers pour leur pratique.
3. Dans quelques stages et cours, le coût des matériaux et cuisson est inclus dans le prix des stages. Autrement, une participation financière est demandée en fonction des taille et poids des pièces faites. Les stagiaires sont priés de se renseigner.
4. Si ce n'est pas autrement spécifié, les frais d'envoi des pièces chez les stagiaires sont à leur charge.
6. A Terres Est-Ouest, ordre, respect des autres, collaboration, sont d'usage et créent une atmosphère de convivialité.
7. Les membres sont priés de maintenir l'ordre et la propreté dans toutes les installations de Terres Est-Ouest, d'avoir une présentation personnelle propre. L'économie d'eau, d'électricité et de gaz est vivement recommandée.
8. Fumer dans les ateliers et à l'intérieur du Manoir est interdit.

9. L'utilisation du téléphone est réservée à l'administration et n'est pas comprise dans le prix des stages. Les membres sont invités à se renseigner sur la manière la plus convenable de faire des appels téléphoniques.

10. Les membres sont encouragés à utiliser la bibliothèque, mais les livres ne peuvent être consultés que sur place.

(Le présent règlement intérieur a été adopté en Assemblée Générale le 21 novembre 1998).

Assemblée Générale tenue au Manoir de Lain, 89560 Lain, le 28 Novembre, 1998 sous la présidence de Dauphine Scalbert, assistée de Mathilde BELLAIGUE.

Par le Conseil d'Administration,

Dauphine Scalbert  
Présidente